



GUY BRICOUT
Député du Nord



Pierre-Antoine Villain
Député suppléant

18^{ème} circonscription

COMMUNIQUE DE PRESSE

Élu local durant 22 ans, j'ai toujours eu à cœur de conduire avec bon sens l'action publique.

Élu de la République, c'est avec cette même ambition que j'ai travaillé depuis juin 2017.

Mais ce jeudi dans l'hémicycle alors que je défendais avec nombre de mes collègues un projet de loi qui visait à créer un congé de deuil de 12 jours (au lieu de 5) pour le décès d'un enfant mineur qui se devait transparent, humain et solidaire, il ne me reste plus, à l'issue de plus d'une heure de débat (un des records de l'Assemblée Nationale pour un vote en procédure simplifiée) qu'à citer la fameuse fable de la Fontaine « **La raison du plus fort est toujours la meilleure !!!** ».

En effet, par 40 voix contre 38 pour, le Gouvernement et à la quasi-unanimité du groupe LREM et au MODEM auront vidés complètement de son contenu cette proposition de loi et écartés toute inscription dans le code du travail et l'amendement qui l'a modifiée est même moins généreux que le texte adopté en commission !

Ce matin la majorité a dit NON, il n'y aura donc pas l'avancée voulue par les associations et bon nombre d'entre nous pour les 4 500 familles qui chaque année sont endeuillées par le décès d'un enfant mineur mais :

- La possibilité pour les salariés de prendre ses congés payés et ses RTT à la suite des 5 jours légaux **si et seulement si** un accord de branche ou d'entreprise le permet,
- De permettre aux salariés touchés par ce drame de bénéficier de dons de RTT et de congés **de la part de leurs collègues**.

Quel cadeau !!!

Outre le fait qu'il me semble choquant de faire un amalgame entre congés payés et congés liés au deuil d'un enfant, je note d'ores-et-déjà les différents écueils auxquels se heurtera un tel dispositif (conditionnement à un accord de branche, difficultés pour les TPE et PME d'organiser ces dons de RTT ou de congés, difficultés de le mettre en place dans les entreprises où les dates de congés sont imposées).

La Ministre et la majorité auront préférées la solidarité individuelle plutôt que la solidarité collective et une inscription dans le marbre de ce qui devait être pourtant une véritable avancée sociale.

- 96% des entreprises sont des TP/PME (et emploient 2,3 millions de salariés soit 20 % des emplois salariés en France), comment vont s'organiser ces dons de RTT ou de congés ?
- Que se passera-t-il, quand dans une entreprise, les congés sont imposés ?

Jusqu'à hier midi, cette proposition avait recueilli 57 cosignatures, mais dans l'après-midi 7 députés de LREM m'indiquaient qu'ils se retiraient ... faut-il penser que des consignes de vote auront été données ? car même ma collègue Anne-Laure CATTELOT, voisine de circonscription, a voté ce matin par délégation CONTRE cette proposition de loi.

Je tenais à remercier les différents groupes politiques (UDI AGRIC et Indépendants, Les Républicains, les Socialistes et apparentés, Libertés et Territoires, La France Insoumise, la Gauche Démocrate et Républicaine et 2 non-inscrits) qui ont comme moi, parlé avec cœur, ce jeudi 30 janvier 2020, et soutenus avec sincérité et vigueur cette proposition de loi humaine et solidaire.

12 jours de congés de deuil au lieu de 5... **franchement cela était-il trop demandé ???**

Je resterais mobilisé aux côtés des Associations qui auront jusqu'à hier soir soutenues cette noble cause et essayé de mobiliser par l'envoi de mails chacun de mes collègues Députés.

Aujourd'hui mes pensées vont aux 4 500 familles qui chaque année vivent la tragédie du deuil d'un enfant mineur.

contact presse

Sébastien COOLZAET
06 07 90 02 09

Guy Bricout

guy.bricout@assemblee-nationale.fr